

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2021-18 PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DE SIMENCOURT

Le Maire de la Commune de BERNEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L2122-2, L2213-5, L2512-13 et R2213-1

Vu le code de la route, notamment les articles R411-5 et R411-8

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande par laquelle l'entreprise ROTEL SIG IMAGE, Rue Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod 64210 BIDARD, fait connaître qu'elle effectuera des travaux dans le cadre de la création d'un raccordement enedis souterrain, à Berneville qui nécessiteront :

- Interdiction de stationnement et de dépassement au droit du chantier
- Restriction de circulation : rétrécissement de la chaussée et circulation alternée via des feux tricolores, limitation de vitesse à 30 km Rue de Simencourt du 12 AOUT AU 12 SEPTEMBRE 2021 INCLUS,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : La réalisation de ces travaux Rue de Simencourt seront effectués du 12 août au 12 septembre 2021 INCLUS

Article 2: des panneaux de signalisation règlementaires seront mis en place par les soins et aux frais de l'entreprise, à chaque extrémité de la section concernée, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée le 6 novembre 1992,

Article 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Berneville par les soins du maire,

Article 4 : M. Le Maire de Berneville, M. Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaumetz-les-loges M. le Directeur de l'entreprise ROTEL chez SIG IMAGE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de présent arrêté, et certifié exécutoire à compter du 6 août 2021.

A BERNEVILLE, le 6 août 2021
Le Maire, Julien BELLENGIER

